ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2988)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N º 229

présenté par Mme Huillier

ARTICLE 29

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

Cet amendement vise à supprimer une redondance sur l'accueil temporaire mentionnée à la fois au 30e et au 31e alinéa.